

\*\*\*\*\*

# REGLEMENT PARTICULIER DU 13ème RALLYE NATIONAL VHC AIN-JURA

PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (PEA)

**Coupe de France des Rallyes VHC**

Championnat de la Ligue Rhône-Alpes

*Les 7 et 8 Mai 2021*

## REGLEMENT

Une Organisation de  
L'Association Sportive Automobile



Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX  
Tél. 04.74.73.84.72 – Portable 06.76.29.20.62  
Courriel : [contact@asa-esca.com](mailto:contact@asa-esca.com)

**Ce règlement particulier complète : Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2021 des rallyes VHC, le règlement particulier du 43ème rallye AIN JURA.**

## **PROGRAMME DU RALLYE**

Règlement identique au 43° Rallye International AIN-JURA

Vérifications techniques : Vendredi 7 mai 2021 de 16h00 à 21h00.

Publication de la liste des équipages admis au départ et de l'ordre et des heures de départ : Vendredi 7 mai 2021 à 22h00

Publication du classement provisoire du rallye VHC 20h45

Le 13° RALLYE NATIONAL V.H.C AIN-JURA compte pour : - le Coupe de France des Rallyes VHC COEF. 2  
- le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes VHC

## **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

### **1 : Définition**

L'ASA ESCA Plastics Vallée organise les 7 et 8 Mai 2021 : le 13<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA PEA.

### **1.1 : OFFICIELS DE L'ÉPREUVE**

Identique au 43<sup>ème</sup> Rallye International AIN-JURA

Directeur de course VHC : Cédric VALENTIN

Responsable Technique VHC : Christian BONIN

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS**

### **3.1 : Demande d'engagement - Inscriptions**

**3.1.5** Tout concurrent qui désire participer au 13<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA doit adresser au secrétariat du Rallye (ASA ESCA PLASTICS VALLEE - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, jusqu'au **Lundi 26 Avril 2021 à Minuit** (cachet de la poste faisant foi). Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**3.1.10** Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum pour les quatre rallyes.**

**3.1.11** Joindre la photocopie de la première page du PTH avec la feuille d'engagement.

#### **3.1.11.1. : Droits d'engagement**

Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs **450€.**

b) sans la publicité facultative des organisateurs **900€.**

**3.1.12 :** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.3 : Ordre de départ - Plaques et numéros**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

**Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.**

\* Le départ du premier concurrent VHC sera donné samedi 8 Mai 2021 à 08h00.

**Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent International.**

## **ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS** - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

**4.1. Voitures autorisées :** Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

**4.3. : Assistance** - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A. et identique au 43<sup>ème</sup> Rallye International AIN-JURA

## **ARTICLE 5 : PUBLICITÉ** - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

## **ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1. Description**

Le 13° Rallye AIN JURA VHC représente un parcours de 299,21 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 133.56 km. (parcours identique au Moderne du samedi)

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 Chemin de la Guerre-Giron 21.26 km

ES 2-4-6 Le Poizat-Brénod 23.26 km

**6.2 : Reconnaissances** - Identique au 43<sup>ème</sup> Rallye International AIN-JURA.

**Tous les équipages sont autorisés à faire 3 passages maximum sur chaque épreuve spéciale.**

## **ARTICLE 7 : DEROULEMENT**

Conforme au conforme aux règles spécifiques VHC 2021.

## **ARTICLE 9 : CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2021.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

**A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.**

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

## **ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES**

Tous les équipages classés seront récompensés. Il n'y aura pas de dotation en prix.